

Bruxelles, le 06 février 2007

**COMPTE RENDU DE LA 7^{EME} REUNION DU COMITE
D'ORIENTATION ET DE SUIVI DU PLAN D'ACTION SUR LE COTON**

1. Le Comité d'orientation et de suivi du partenariat UE – Afrique sur le coton (COS - coton) a tenu sa septième réunion le 15 décembre 2006, à la Maison ACP à Bruxelles.
2. La réunion s'est tenue sous la présidence de S.E.M. Euloge HINVI, Ambassadeur du Bénin, Président du COS - coton.

Point 1 - Adoption de l'ordre du jour

3. Le projet d'ordre du jour est adopté tel que présenté.
4. Le président invite cependant à la flexibilité afin de prendre en considération toute nécessité d'ajustement résultant de l'évolution des discussions.

Point 2 – Approbation du Compte rendu de la 6^{ème} réunion

5. Le projet de compte rendu est adopté tel que présenté. Le président invite à envoyer les corrections de forme éventuelles par écrit au secrétariat.
6. Des questions sont soulevées concernant le suivi des actions mentionnées dans le compte rendu.
7. Concernant la réédition du livre blanc sur le coton, le CTA informe le COS Coton que ENDA tiers monde a finalement choisi une collaboration avec FARM. Le COS prend note de l'information et le Président propose qu'une lettre de regret soit envoyée à ENDA si une réaction est jugée nécessaire.
8. Le représentant de la France attire l'attention sur la formulation du paragraphe 12 qui laisse supposer qu'un accord est intervenu pour tenir le séminaire sur le Coton génétiquement modifié en dehors de Bruxelles. Le Président rappelle qu'aucune décision n'a été arrêtée mais qu'il avait été proposé de privilégier une solution économique qui permettrait de se rendre sur le terrain au contact des réalités et des acteurs.
9. Le Secrétariat ACP de son côté intervient sur le traitement du dossier coton à l'OMC et indique qu'il n'y a eu aucune évolution. Il précise que le Conseil des ministres ACP à Khartoum, début décembre, a décidé de l'organisation d'une rencontre entre les représentants ACP basés à Bruxelles et ceux basés à Genève, afin de donner de nouvelles orientations pour le traitement de la question.
10. Enfin, aucun élément de réponse n'a pu être apporté à la question du représentant de la France sur une association éventuelle des pays du C4 à la plainte introduite par le Brésil à l'OMC.

Point 3 – Financement des activités du COS-coton sur la Facilité de coopération technique

11. Le Secrétariat ACP informe le COS des derniers développements, notamment l'intention de confier la coordination et l'administration des ressources au CTA. Il indique en outre que le processus a pris du retard en partie à cause des problèmes d'échange d'informations avec la CE. Les Termes de référence ont donc finalement été revus sur cette base et renvoyés à la Commission à la fin du mois de novembre.

12. Le représentant de la France appuie la proposition d'utiliser le CTA comme coordonateur de l'activité, vu que cette option permettra de garder et d'optimiser l'expertise accumulée jusqu'alors dans la mise en œuvre du partenariat.
13. Le représentant du ROPPA soutient également l'approche et renouvelle sa disponibilité dans le cadre de l'appui au COS coton.
14. La CE de son côté rappelle au Secrétariat qu'il doit envoyer une requête à la Commission pour respecter les procédures administratives et permettre le démarrage administratif du processus. Elle souligne également le coût élevé de l'assistance technique proposée pour uniquement 8 mois, si le profil d'expert recherché est maintenu au niveau II. En réponse, le Secrétariat se dit surpris de la demande concernant la requête à envoyer, étant donné que la requête d'intervention sur cette activité a été adressée à la CE depuis plusieurs mois. Si nécessaire, une copie sera renvoyée à la CE.
15. A la demande de précisions du Président sur l'existence de deux volets séparés de l'appui, le Secrétariat ACP informe le COS que lors d'une récente réunion avec la CE, il a été convenu de faire tenir les deux volets envisagés en une seule activité avec des termes de référence uniques adaptés en conséquence. L'information sur l'adoption de termes de référence uniques est confirmée par la CE qui ajoute qu'il s'agit uniquement maintenant de réactiver le dossier.
16. La représentante du CTA remercie le COS pour la confiance placée dans l'institution conjointe ACP-UE. Elle rappelle que le CTA comprend son rôle comme tel qu'il est précisé dans le plan d'action adopté à Paris et qu'il s'agit bien d'une coordination avec l'attribution de sous contrats sous l'autorité du COS.
17. Sur la base de ces dernières informations, le Président conclut en proposant que le COS établisse un échéancier concernant la mise à disposition de l'appui et qu'une lettre soit envoyée à la Commission européenne pour manifester les préoccupations du COS. Il exhorte également la CE et le Secrétariat ACP à une meilleure coopération et une plus grande réactivité afin qu'une solution rapide soit trouvée au dossier.
18. La représentante du CTA propose qu'une nouvelle lettre ne soit pas envoyée tout de suite à la CE compte tenu des progrès récents, mais que le COS adopte un nouvel échéancier et envisage une revue constructive de certains aspects du partenariat. Elle précise que le retard est d'ailleurs dû en partie au temps passé à rechercher une solution pratique et avantageuse et une lettre au Commissaire risquerait de déboucher sur une proposition de solution rapide selon les procédures mais inefficace en terme d'atteinte des objectifs.
19. La CE exprime son soutien à la position du CTA et affirme que le seul problème à leur niveau est celui de ressources humaines, et non une volonté de bloquer le processus.
20. La proposition d'envoi de la lettre est par contre soutenue par le représentant du ROPPA qui mentionne également la nécessité de disposer d'un plan de travail du COS lui permettant d'être vite opérationnel lorsque les ressources seront rendues disponibles.
21. Finalement le Président conclut le point en décidant de fixer la fin du mois de janvier 2007 comme échéance pour l'aboutissement des actions en cours. Il retient également que le programme de travail du COS qui avait servi à introduire

la demande d'appui soit réactivé et actualisé. Le représentant du ROPPA a offert sa collaboration dans l'accomplissement de cette dernière tâche.

Point 4 – Etat des préparatifs pour l'organisation du séminaire sur le coton génétiquement modifié

22. En introduction de la discussion, le Secrétariat ACP informe le COS des échanges intervenus le matin même du jour de la réunion et qui ont permis de décider de scinder l'activité en deux et de continuer dans la préparation de deux termes de référence distincts. Sur ce dossier également, le groupe de contact regroupant différents services de la CE (Recherche, AIDCO et Développement) et le Secrétariat ACP qui s'est réuni a proposé que le CTA soit désigné comme coordonateur. En termes de calendrier, la réunion pourrait se tenir autour du mois de Septembre 2007.
23. Le représentant du ROPPA invite le COS à impliquer les organisations régionales dans le processus de préparation du séminaire compte tenu de la dimension fortement régionale de la question de l'introduction de cultures génétiquement modifiées. Il propose que la réunion se tienne de préférence durant l'intersaison, au mois d'avril ainsi que de diffuser au COS les termes de référence de l'UEMOA.
24. Le représentant de la France indique que cette activité a peu de chance d'influencer la prochaine campagne et demande que les éléments organisationnels soient ceux qui prédominent dans le choix de la date.
25. A la demande du Président, le CTA précise que les termes de référence sont prêts et revus et que les chercheurs du GIE Ecart ainsi que ceux du FARA et du CORAF seront associés.
26. Le Secrétariat ACP ajoute à la précision que le Groupe de contact aura uniquement à préparer les termes de référence. Ce sera uniquement lors de l'octroi du financement et donc de la mise en œuvre qu'on pourra solliciter les différents acteurs de la recherche. Ceci étant, des contacts peuvent être pris avec eux dès maintenant.
27. Les discussions sur ce point sont conclues avec indication du Président pour identifier les pays d'accueil possibles pour le séminaire et la prise de contact initiale avec les centres de recherche pressentis pour la mise en œuvre. Il accepte la proposition du CTA pour qu'un tableau comparatif coûts/avantages des potentielles localités d'accueil soit élaboré et précise que le Groupe de travail ACP sur le coton examinera la question lors de sa prochaine réunion en début d'année 2007.
28. Tout en arrêtant sa décision sur la poursuite de recherche du pays d'accueil le COS décide de ne pas en faire un élément de blocage dans la préparation de l'événement. Une échéance est fixée à fin janvier 2007 pour passer à l'étape opérationnelle.

Point 5 – Etat d'avancement du Programme Thématique intra - ACP pour la mise en œuvre du plan d'action sur les produits de base agricoles et du plan d'action du Partenariat UE - Afrique sur le Coton : Actions futures

29. Le Secrétariat ACP indique au COS que la convention de financement du programme a été signée au début du mois de décembre et qu'il faut donc que le COS se prépare activement à l'organisation de la liaison avec ce programme.
30. La CE (AIDCO) complète la mise à jour en mentionnant l'appel à candidature lancée pour présélectionner les firmes qui pourront présenter un dossier de candidature pour constituer l'Unité de coordination du programme. Cette présélection ainsi que la signature des conventions de contribution se feront en janvier 2007.
31. A la demande d'information du représentant de la France sur les termes de référence des organisations internationales et le traitement de la réserve prévue dans l'enveloppe, la CE (AIDCO) répond que les dits termes de référence sont intégrés au programme et qu'une revue à mi-parcours permettra d'allouer les fonds contenus dans la réserve de 30%. La CE (DG dev) a poursuivi en disant espérer qu'une première réévaluation des besoins exprimés par les OI et les actions à mener puisse permettre d'attribuer des ressources nouvelles. En plus de tout ceci, certaines organisations comme le CFC pourraient bénéficier de ressources additionnelles avant la revue à mi-parcours si des actions identifiées étaient nécessaires.
32. Il a été précisé au COS que les séminaires régionaux seront le moment approprié pour préciser les besoins et les actions à mener. Les OI devront soumettre des éléments sur la localisation et le contenu des réunions régionales et identifier des partenaires locaux pour l'organisation. Le Comité de pilotage validera le résultat des ateliers régionaux.
33. De même, il a été confirmé que le Comité de pilotage jouera un rôle actif dans la sélection des projets qui seront financés à travers le CFC, même si ces projets, comme de coutume dans le fonctionnement du CFC, sont sélectionnés par les Organisations Internationales de produits de base et sont mis en œuvre de facto au profit de plusieurs pays.
34. Le COS a sollicité que des précisions soient apportées en temps opportun sur le contenu de l'utilisation des fonds réservés au coton. Il a souhaité en outre une rencontre prochaine avec les Organisations internationales impliquées dans le projet et disposer du contenu du programme intra ACP. Une proposition a été faite finalement pour que le Secrétariat ACP soit utilisé comme relais pour la préparation des ateliers régionaux.

Point 6 – Etude comparative de la Banque Mondiale sur les réformes dans le secteur du coton – Echange de vues avec les consultants

35. Après une présentation du COS, le représentant de la Banque Mondiale et l'expert travaillant sur le projet donnent une description du programme d'étude. Ils expliquent notamment les raisons qui ont conduit à l'organisation de l'étude et les objectifs visés d'une analyse comparative sur 15-20 ans des réformes engagées dans le secteur du coton dans les dernières décennies. Aux interrogations et suggestions des membres du COS afin que les résultats soient

rendus disponibles plus tôt pour le COS et par catégorie d'acteurs, et que les besoins transfrontaliers soient intégrés, les porteurs du projet ont indiqué que le l'étude prenait en considération la dimension régionale et qu'ils étaient disposés à recevoir toute proposition à travers le Secrétariat ACP.

36. Le Président a conclu les échanges en mentionnant le fort intérêt du COS pour l'étude, la nécessité d'élargir la zone de couverture et l'accord du COS pour un financement. Il a invité les experts de la Banque Mondiale à être disponibles pour de futurs échanges.

Point 7 – Le coton dans l'agenda international : Sommet France – Afrique de 2007

37. Après le rappel fait par le Secrétariat ACP de l'information donnée par la CE quelques mois plus tôt sur une possible incorporation du coton dans les sujets traités lors du Sommet Afrique France 2007 prévu à Cannes, le représentant de la France apporte des indications sur le déroulement possible d'une table ronde sur les produits de base dont le coton, lors des travaux devant se tenir les 16 et 17 février 2007.
38. Les membres du COS conviennent de suivre l'organisation de l'événement et de saisir au mieux l'occasion si elle se concrétisait. Le Groupe de travail fera passer l'information afin que les Chefs d'Etats soient préparés en conséquence.

Point 8 –Divers

39. Sous ce point, le représentant de la France informe le COS des derniers développements dans le dossier lié à la gestion des risques. Il mentionne l'intérêt manifesté par le Burkina Faso et le Sénégal de servir de pilote dès la campagne 2007/2008.
40. Le président déplore la limitation de la circulation de l'information sur les activités liées à ce dossier ce qui n'a certainement pas permis à d'autres d'indiquer également leurs intérêts.
41. La CE (DG dev) indique qu'un atelier pourrait également être organisé en Tanzanie les 24 et 25 février 2007 et porterait entre autres sur la gestion des risques.
42. Le Président a déploré que le COS ne puisse participer à ces activités et a invité à une plus grande dissémination de l'information.